

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 4 OCTOBRE 2023 à 20 h 30

Date convocation : 26/09/2023

Ordre du jour :

- Acquisition des emprises agricoles et naturelles du site d'Aufréry,
- Travaux de réfection des peintures des volets et portes bois de la Mairie / demande de subvention au Département,
- Achat de matériels divers / demande de subvention au Département,
- Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies »

- Questions diverses.

PRÉSENTS

Mmes ABOUT, BERLIOZ, BOUBALS, SOULA, MM. BEZERRA, BLAQUIERES, CYPRIEN, MICHEL,

REPRÉSENTÉS

Mme GAYRAUD a donné procuration à M CYPRIEN
Mme WECKL a donné procuration à M BLAQUIERES
M THIBAUD donné procuration à Mme ABOUT
M RAGOT a donné procuration à M BEZERRA
M VIAL a donné procuration à Mme SOULA

Secrétaire de séance : Mme SOULA

ACQUISITION DES EMPRISES AGRICOLES ET NATURELLES DU SITE D'AUFREY

Monsieur le Maire rappelle que par courrier du 24 Mai 2023, l'EPFL, a proposé de céder à la Commune, les parcelles :

- B 144,
- B 316,
- B 055a,

représentant un total de 104 811 m², et correspondant aux terres et au bois du site d'Aufréry, Montant **116 340.31 € HT (TVA de 3 057.08 €)**

Il est à noter que ce montant sera à affiner en fonction de la date effective de cession.

A l'occasion du Conseil Municipal du 28 juin dernier, un accord de principe avait été donné. Il convient maintenant de confirmer par délibération la volonté de la Commune d'acquérir ces biens au prix proposé.

Adopté à l'unanimité

TRAVAUX DE REFECTION DES PEINTURES des VOLETS ET PORTES BOIS DE LA MAIRIE / DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire expose, après consultation, il est proposé de retenir le devis de l'entreprise de peinture « GARCIA JACQUES ET FILS », pour un montant de 4 828.50 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette dépense et de demander une subvention, au meilleur taux au Conseil Départemental.

Adopté à l'unanimité

ACHAT DE MATERIELS :

TABLES et TABLEAU POUR SALLE DE REUNION DE LA MEDIATHEQUE,

Monsieur le Maire expose, afin d'équiper au mieux la salle de réunion située dans la Médiathèque, il est proposé l'achat de 7 tables de forme trapèze et d'un tableau blanc.

Devis à 1 364.50 € HT + Tableau

COFFRE-FORT RESISTANT AU FEU,

Monsieur le Maire propose l'achat d'un coffre-fort résistant au feu, afin notamment d'y placer les sauvegardes des données informatiques et les tampons officiels.

Devis à 723 € HT

EQUIPEMENT INFORMATIQUE :

Monsieur le Maire propose l'achat de matériel informatique (PC portable, 2 écrans, disque dur externe) pour les services de la Mairie.

Devis à 1 240. € HT

Il est proposé d'approuver ces dépenses et de demander une subvention au meilleur taux au Département.

Adopté à l'unanimité.

DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 « FÊTES ET CEREMONIES »

Monsieur le Maire informe que le Trésorier Municipal de Balma a demandé à la collectivité de préciser les principales caractéristiques des dépenses imputées au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

Il est donc proposé d'imputer sur le compte 6232 « fêtes et cérémonies », les dépenses suivantes, dans la limite des crédits ouverts :

- D'une manière générale les services et achats de fournitures et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies officielles, les inaugurations, les vœux du Maire.
- les services et achats de fournitures et denrées liées aux diverses manifestations (fête votive, concerts, spectacles, et expositions municipales, Clean Up Day, commissions citoyennes...)
- Le règlement des factures auprès de société ou de troupes de spectacles (concerts, spectacles, prestations, frais d'annonce et de publicité).
- Les fleurs, gerbes, récompenses, décorations de Noël, et prestations à l'occasion de divers évènements (décès, départs en retraite, vœux au personnel, récompenses sportives, culturelles, ou lors des réceptions officielles.)

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- **CREATION D'UN TERRAIN de BEACH VOLLEY / TENNIS MULTIACTIVITE -DEMANDE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire expose à son Conseil, la proposition de la Commission des travaux, de réaliser un terrain de beach volley / tennis multi activité, au terrain de sports, sur une partie du terrain de foot, à ce jour non utilisé.

Il propose de retenir le devis de l'entreprise SPTM, pour un montant de 36 975.00 € HT, pour la réalisation de cet équipement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette dépense et de demander une subvention, au meilleur taux, au Département.

Plan de financement prévisionnel :

- Subvention Conseil Départemental : 35 %	12 941.25 €
- Commune : 65 %	24 033.75 €
Montant Total :	36 975.00 € HT

Après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le montant de **36 975.00 € HT** pour des travaux réalisation d'un terrain de beach volley et tennis multi activité, et demande au Conseil Départemental de Haute-Garonne, pour une subvention au meilleur taux, pour l'acquisition de ce bien.